



© Arnaud Richard - Onema

Octobre 2010

Le plan français de gestion de l'anguille

une réponse au règlement européen

Des mesures pour reconstituer
la population d'anguilles européennes



Pourquoi un plan national de gestion ?

La population d'anguilles européennes est aujourd'hui en danger critique d'extinction. Pour instituer des mesures de reconstitution du stock, un règlement européen a été voté, le 18 septembre 2007.

Ce règlement impose à chaque État membre, dont la France, l'élaboration d'un plan de gestion à long terme, agissant sur l'ensemble des causes de mortalité de l'anguille.

Ce plan de gestion national, élaboré après concertation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de cette espèce, a été approuvé le 15 février 2010 par la commission européenne. Sa mise en œuvre est désormais une priorité.

Le nombre de civelles (jeunes anguilles arrivant de la mer) a chuté de près de 90 % en France depuis les années 1980.



© Michel Monssay

Un cumul de facteurs de mortalité, à l'origine du déclin de la population d'anguilles

- l'inaccessibilité de certains cours d'eau, suite à l'édification d'ouvrages en travers (barrages, seuils...);
- la pêche;
- l'entraînement dans les turbines des usines hydroélectriques lors du retour de l'anguille vers l'océan;
- la disparition des habitats favorables;
- la dégradation de la qualité de l'eau.



© Yann VECCHIO - Onema



© Michel Barraud - Onema

Un programme de suivi

Un programme de suivi des populations d'anguilles sur le territoire français est mis en place pour évaluer les stocks et la répartition, détecter la présence de pathologies et évaluer l'efficacité des mesures du plan de gestion.

Réduction de l'effort de pêche

- mise en place de quotas de capture des alevins (civelle) ;
- interdiction quasi-totale de la pêche des anguilles argentées (adultes retournant vers la mer) par les pêcheurs professionnels et interdiction totale pour les amateurs ;
- régulation des effectifs de pêcheurs professionnels ;
- réduction de la saison de pêche ;
- renforcement de l'encadrement et des contrôles.

Amélioration de la circulation de l'anguille sur les cours d'eau

La présence d'obstacles (barrages, seuils) sur les cours d'eau entrave la libre circulation des espèces migratrices. Le volet « ouvrage » du plan prévoit d'ici 2015 la mise aux normes de plus de 1500 obstacles situés dans la zone d'action prioritaire.

Source : DIREN, DREAL, Onema
Fonds cartographiques : Onema
Réalisation : Olicau, Amandine Claverolas
© Onema, 2010



Le repeuplement des cours d'eau

Un dispositif expérimental visant à capturer puis transférer des civelles vers des zones de croissance favorables est mis en place en France. 35 %, puis progressivement 60 % des civelles pêchées annuellement seront réservées pour des opérations de repeuplement vers les États membres, d'ici le 31 juillet 2013.



© Bruno Sacier - Onema

La poursuite des efforts d'amélioration de la qualité des milieux

Le plan français réaffirme les engagements de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et du Grenelle de l'environnement en

matière de protection des milieux et d'amélioration de la qualité de l'eau.



Des contrôles renforcés

Les contrôles menés par les services de police de l'eau sont renforcés, avec quatre priorités : respect des obligations de continuité écologique des ouvrages ; lutte contre le braconnage ; respect de la réglementation par les pêcheurs professionnels et amateurs ; lutte contre les circuits illicites de commercialisation.

Face à l'obligation européenne de reconstituer le stock d'anguilles, il est important de considérer dès à présent les engagements du plan de gestion dans les prises de décision.

Un cycle de vie entre océan et eau douce

L'anguille européenne se reproduit à l'est de la Floride, dans la mer des Sargasses. Les jeunes anguilles rejoignent les eaux littorales et les cours d'eau européens pour se développer. Une dizaine d'années plus tard, les anguilles arrivées à maturité, retournent dans la mer des Sargasses pour se reproduire.

1 - Civelle



© Christophe Lacoustre
- Onema

2 - Anguille jaune



© Mathieu Chausseau
- Onema

3 - Anguille argentée



© Arnaud Richard - Onema

Pour en savoir plus :

- Le plan de gestion français :
<http://www.onema.fr/plan-de-gestion-anguille>
- Sauvegarde de l'anguille : le plan de gestion français
<http://www.onema.fr/IMG/pdf/memento-sauvegarde-anguille.pdf>
- Pourquoi restaurer la continuité écologique des cours d'eau
http://www.onema.fr/IMG/pdf/continuite_cours-deau.pdf



Direction générale
«Le Nadar» - Hall C
5 square Félix Nadar
94 300 Vincennes
Tél. : 01 45 14 36 00
Fax : 01 45 14 36 60
www.onema.fr

